

DOSSIER DE PRESSE

Programme "Collège Numérique Rural"

CONTACT

Stéphanie RENAUX Attachée de presse 04 71 46 22 78 srenaux@cg15.fr













Sommaire

CyberCantal Education : une implication historique du Département dans les TICE	p. 3
• Le programme "Collège Numérique Rural" : aller encore plus loin !	p. 4
• Le Planning	p. 7
• Le brevet informatique et internet (B2i) pour les élèves La formation des enseignants	p. 8













CyberCantal Education : une implication historique du Conseil Général dans les TICE.



Depuis 1998, des salles informatiques appelées salles CyberCantal à destination des collégiens et ouvertes aux publics lorsque l'établissement le souhaite ont été installées dans tous collèges publics du département.

Depuis les dernières lois de décentralisation, le rôle du Département auprès de la population éducative est central. Il s'agit de contribuer à proposer une offre éducative attractive en travaillant sur de nouveaux modes de communication en relation étroite avec l'Éducation Nationale et les partenaires (parents...).

Les **Environnements Numériques de Travail** (ENT) dont la dernière version plus performante a été installée à la rentrée 2010-2011, sont désormais **généralisés dans tous les collèges**. Ils permettent de proposer à l'ensemble des acteurs (enseignants, administrations) et bénéficiaires (parents et élèves) des services en ligne et donc un établissement accessible 24h/24h et 7j/7.

Conscient que l'ensemble des élèves n'est pas équipé de micro-ordinateurs au domicile, le Département les dote de **clefs USB** leur permettant d'accéder à leurs données et à leurs applications de n'importe où, dans les salles Cybercantal, par exemple.

Des **Tableaux Blancs Interactifs** ont été mis à disposition à hauteur d'un minimum par collège.

Le câblage réseau de chaque établissement a été revisité afin de pouvoir connecter l'ensemble des classes et des bureaux aux serveurs ENT.













Le programme "Collège Numérique Rural" : aller encore plus loin !

Le **collège dans les territoires ruraux** constitue un **ancrage majeur** pour la puissance publique et en particulier pour le Département. L'objectif du projet, sur une période de 3 ans (2012-2014), est de poursuivre leur **modernisation** afin d'accroître leur **attractivité** par un **enseignement innovant** adossé aux **nouvelles technologies**.

Depuis quelques années, avec l'apparition des ENT en particulier, le contenu redevient la préoccupation centrale dans les projets numériques. C'est également lié au fait que les élèves et les enseignants sont de plus en plus initiés aux technologies et que l'on passe ainsi moins de temps à maitriser l'outil. Il s'agit désormais d'aller plus loin et de mettre à la disposition de la population éducative des outils encore plus adaptés afin que les équipements se fondent totalement dans la pratique éducative.

Le programme CNR s'appuie à la fois sur les **projets initiés par le Département**, essentiellement la généralisation des ENT, et des **projets nationaux** (Ecole Numérique Rurale, Manuel Scolaire Numérique ...).

C'est dans cet esprit que le **Département** a décidé d'agir avec volontarisme et détermination, aux côtés de tous les acteurs du monde de l'éducation et en étroite collaboration avec le Rectorat, pour faire des Technologies de l'Information et de la Communication pour l'Enseignement (TICE) un véritable levier pour la réussite des collégiens. Cette volonté se traduit par l'élaboration d'un plan "Collège Numérique Rural", en concertation avec les différents partenaires. Ce projet s'appuie sur les bases édifiées depuis deux décennies d'intervention du Département dans le cadre de l'équipement informatique des collèges.

Un Comité de Pilotage a été constitué en 2011 et a contribué activement à l'élaboration de ce programme. Il était constitué d'agents du Conseil Général, du Rectorat, de l'Inspection Académique, d'enseignants et de Principaux de Collèges.













Basé sur les actions menées jusqu'à présent par le Département, le plan Collège Numérique Rural s'attache à **renforcer** et à **affirmer** l'**utilisation des TICE** en mettant à disposition des **matériels en adéquation avec les usages**. Par exemple :

Le Tableau Blanc Interactif (TBI)

Le TBI est un système qui vise à remplacer le tableau avec craie ou crayon effaçable. Il fonctionne avec un stylet ou au doigt qui est reconnu par un système de captation de mouvements grâce à une caméra ou un écran tactile. Actuellement, chaque collège est équipé d'au moins un TBI. L'objectif est donc de permettre aux collèges d'enrichir leurs équipements interactifs par l'acquisition d'un nouveau TBI en complément des équipements déjà existants sur site. Ce nouveau matériel sera bien sûr compatible avec l'existant afin de capitaliser les connaissances et les ressources déjà exploitées.

· Les outils augmentant l'interaction avec les TBI

Les ardoises numériques

L'ardoise permet de piloter et d'utiliser à distance le tableau interactif. Elle communique avec le TBI en radio fréquence offrant une liberté totale de mouvement tout en augmentant la portée d'utilisation et en garantissant une communication sans fil optimale. L'enseignant peut donc évoluer dans sa classe en gardant la main sur le tableau et peut mutualiser l'ardoise auprès des élèves : posée sur le bureau, elle permet naturellement d'annoter et de commenter les éléments projetés au tableau.

Les boîtiers de vote

Outil interactif par excellence, les boîtiers d'évaluation offrent l'opportunité de faire participer collégialement la classe à des activités de tests, d'évaluation et de contrôle des connaissances. Chaque élève est ainsi identifiable et sollicité pour une pédagogie participative. Cette solution permet de détecter immédiatement les élèves en difficulté, de faire des contrôles de connaissances, d'enregistrer les résultats et de les archiver pour refaire plus tard la même séquence de tests, et ainsi mesurer et comparer les résultats.

Favoriser le développement des classes mobiles

La classe mobile est un équipement de type mallette comportant des ordinateurs portables ou tablettes, une borne wifi (pour créer un réseau sans fil temporaire dans la classe) et un ordinateur-maître qui peut prendre à distance le contrôle de tous les autres postes. .../...













.../... L'ensemble de ces équipements est connecté au TBI et aux ressources de l'ENT. La tablette numérique est un micro-ordinateur ultra-portable, pourvu d'un écran tactile remplaçant le clavier et la souris, qui permet, grâce à une liaison sans fil de type wifi, de travailler et de communiquer via le réseau local et internet (ENT). L'utilisation de cet équipement permettra aux collégiens d'accéder aux manuels numériques pour suivre le cours et interagir avec le professeur par une interface reliée au TBI. La tablette n'est plus seulement un "afficheur passif" mais fait partie intégrante du cours dispensé par le professeur. L'élève peut répondre à des questions, faire un exercice diffusé directement sur le TBI de la classe et être corrigé en direct par le professeur. Cet équipement mobile pourra être utilisé dans différentes classes du collège aussi bien en matière scientifique que littéraire.

$\underline{\text{Mettre à disposition des collégiens des équipements favorisant l'apprentissage}} \\ \underline{\text{des langues}}$

Faire l'acquisition d'une solution de laboratoire de langues compatible avec les équipements déjà en place. Cette solution permet l'utilisation des appareils nomades du type tablettes ou baladeurs numériques pour construire un laboratoire facilement transportable dans un autre local au moyen d'une valise qui contient l'ensemble des appareils nomades. Cet équipement permet à l'enseignant de préparer rapidement, à la demande, une salle de cours. L'ensemble matériel est accompagné de la suite multimédia pour permettre à l'enseignant de réaliser des productions multimédias pouvant être utilisées ensuite par les élèves. Bien que les lois de décentralisation aient conduit les collectivités à investir dans le domaine du numérique dans les établissements, l'Éducation Nationale demeure l'entité traçant la voie et initiant les nouveaux programmes. Pour que les actions soient cohérentes et lisibles, il convient de mettre en place les concertations nécessaires au bon déroulement des projets. Le projet Collège Numérique Rural s'inscrit dans cette démarche et se conduit en collaboration avec l'Inspection d'Académie et le Rectorat.

C'est pour cela que le **Département** veillera

- d'une part, à bien respecter une **volonté d'accompagner les établissements** en répondant au mieux à ses spécificités (besoins qualitatifs et quantitatifs, projet de l'établissement, apports en propre par l'établissement...); pour ce faire, un appel à projet est lancé où chaque dossier sera examiné au cas par cas;
- d'autre part, à mener le projet en coordination avec la volonté du Rectorat de s'inscrire dans la phase 2 du plan de développement des usages numériques (Plan Chatel).













Le Planning

- 30 janvier 2012 : lancement de l'appel à projet
- 31 mai 2012 : date limite de remises des dossiers
- du <u>1 juin</u> au <u>30 septembre 2012</u> : examen des dossiers et échange avec les établissements
- 1er janvier 2013 : début des déploiements
- 31 décembre 2014 : fin du programme

Il est donc proposé de lancer un appel à projets à l'attention des collèges nous permettant d'évaluer les dossiers suivant différents critères :

- 1er critère : l'existence d'un réel projet pédagogique intégrant les ressources numériques,
- 2^{ème} critère : l'enrichissement des usages et la mutualisation des équipements et des services numériques déjà existants,
- 3ème critère : l'état des usages de l'ENT (en termes quantitatifs et qualitatifs),
- 4ème critère : l'investissement financier par l'établissement dans le cadre du budget,
- 5ème critère : l'engagement humain des équipes.













L'éducation nationale contribue au projet d'une société de l'information pour tous. Son rôle est de dispenser à chaque futur citoyen la formation qui lui permettra de faire une utilisation raisonnée des technologies de l'information et de la communication.

Le brevet informatique et internet (B2i) pour les élèves

La maîtrise des technologies de l'information et de la communication (TIC) est déterminante pour la poursuite d'études des élèves. La certification de leurs compétences dans ce domaine se généralise grâce aux brevets informatique et internet (B2i), attestations de compétences développées par les élèves tout au long de leur cursus lors d'activités intégrant les TIC. Il existe un B2i école, un **B2i collège** et un B2i lycée-CFA.

Cinq domaines communs aux trois niveaux sont définis:

- 1. S'approprier un environnement informatique de travail
- 2. Adopter une attitude responsable
- 3. Créer, produire, traiter, exploiter des données
- 4. S'informer, se documenter
- 5. Communiquer, échanger

Compte tenu des évolutions des usages des TIC par les jeunes, le domaine 2 (adopter une attitude responsable) fait l'objet d'une attention particulière depuis la **rentrée 2011.**

La formation des enseignants

Tous les enseignants sont concernés par l'usage des outils propres aux TIC et leur intégration dans les pratiques pédagogiques.

Au sortir de sa formation universitaire, tout nouvel enseignant doit avoir acquis les compétences d'usage et de maîtrise raisonnée de l'information et de la communication dans sa pratique professionnelle.

Les connaissances et les capacités attendues sont celles relatives aux compétences du certificat informatique et internet de niveau 2 "enseignant", attesté dans le cadre du master (C2i2e).

